

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 MAI 2019

Conseil municipal		L'an deux mille dix-neuf, et le 29 mai à 18h45, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de José MONEL, Maire, à la suite de la convocation adressée par lui, le 24/05/2019 et affichée le 24/05/2019.
Membres afférents	11	
Membres en exercice	9	
Membres présents	7	

Présents : José MONEL, Carole LECLÈRE, Véronique MARTINEZ, Gilles BARTHELEMY, Christophe BEAUD, Gabriel FERRER, Bruno PERRIN.

Absent(s) excusé(s) : Isabelle SIMON, Laurence BEAUD-FESQUET

Secrétaire de séance élu(e) : Carole LECLÈRE

Monsieur le maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. *Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 avril 2019,*
2. *Demande d'un administré pour l'acquisition de 45m² de la parcelle C969,*
3. *Renouvellement du contrat de bail Orange,*
4. *Communauté de Communes du Pays de Sommières : convention de partenariat pour la gestion des Temps d'Activités Périscolaires 2018,*
5. *Communauté de Communes du Pays de Sommières : convention de partenariat pour la gestion de la compétence scolaire 2019-2020,*
6. *Communauté de Communes du Pays de Sommières : avenant à la convention de partenariat pour la gestion de la compétence scolaire année 2018-2019,*
7. *Demande d'un usager pour la création d'une servitude sur une parcelle communale,*
8. *Approbation du projet de Plan Local d'Urbanisme,*
9. *Instauration du droit de préemption urbain sur les zones U (zones urbaines) et AU (zones à urbaniser),*
10. *Questions diverses.*

La séance débute par l'approbation à l'unanimité du Procès-verbal du conseil municipal du 12 avril 2019.

DEMANDE D'UN ADMINISTRÉ POUR L'ACQUISITION DE 45M2 DE LA PARCELLE C969

Après discussion, le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, pour vendre une partie de la parcelle C969 au prix de 50 € le m² et précise que l'acquéreur prendra à sa charge tous les frais afférents à cette vente (géomètre, notaire etc ...).

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0
(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE BAIL ORANGE

Après discussion, le conseil municipal, donne son accord pour renouveler le contrat de bail avec ORANGE.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0
(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SOMMIÈRES : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA GESTION DES TEMPS D'ACTIVITÉS PERISCOLAIRE 2018

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité, Approuve les termes de la convention avec la Communauté de Communes du Pays de Sommières pour l'année civile 2018.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0
(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SOMMIÈRES : CONVENTION DE PARTENARIAT SCOLARITÉ 2019-2020

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité, Approuve les termes de la convention avec la communauté de communes du pays de Sommières pour l'année scolaire 2019/2020.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0
(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SOMMIÈRES : AVENANT FINANCIER À LA CONVENTION DU 29 MARS 2018

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité, Approuve les termes de l'avenant à la convention du 29 mars 2018 conclue avec la communauté de communes du pays de Sommières.

*Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0
(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)*

DEMANDE D'UN USAGER POUR LA CRÉATION D'UNE SERVITUDE SUR UNE PARCELLE COMMUNALE

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité, donne un avis défavorable à cet usager.

*Pour : 0 Contre : 7 Abstention : 0
(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)*

APPROBATION DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME

Un conseiller municipal quitte la séance car il est partie dans le cadre de l'approbation du PLU.

Considérant que les résultats de la consultation des personnes publiques associées et de l'enquête publique ont nécessité des modifications, examinées lors de la réunion du 19 mars 2019 avec les personnes publiques associées.

Considérant que les modifications intégrées ne remettent pas en cause l'économie générale du document tel qu'il a été soumis à l'enquête ; (voir à ce titre le compte-rendu de la réunion du 19 mars 2019 ; et le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur) dont pour l'essentiel :

- Modifications mineures de zonage,
- Modifications mineures du règlement,
- Modifications mineures des orientations d'aménagement et de programmation,
- Précisions dans le rapport de présentation.

Considérant que les réponses à apporter aux réserves du Commissaire enquêteur ont fait l'objet d'une analyse conjointe avec les Personnes Publiques Associées lors de la réunion du 19 mars 2019 ;

Considérant que le projet de PLU arrêté a été modifié de façon à tenir compte des avis défavorables émis par la CDPENAF, en concertation avec les Personnes Publiques Associées lors de la réunion du 19 mars 2019 ;

Considérant que le PLU, tel qu'il est présenté au Conseil municipal, est prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés du Code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres décide d'approuver le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

*Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0
(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)*

INSTAURATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN SUR LES ZONES U (ZONES URBAINES) ET AU (ZONES À URBANISER),

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'instauration du droit de préemption urbain sur les zones U (zones urbaines) et AU (zones à urbaniser).

*Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0
(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)*

QUESTIONS DIVERSES

Néant

La séance est levée à 20h55.

Le Maire,
José MONEL.

